

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 mars 2018

ORDRE DU JOUR

- | | | |
|---|-------------|---|
| 1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 16 février 2018 | <i>Page</i> | 2 |
| 2 - Marché mur anti-bruit de la salle de la Prairie - Choix des entreprises | <i>Page</i> | 2 |
| 3 - Calendrier | <i>Page</i> | 3 |

PROCES - VERBAL DE SEANCE

L'an Deux mille dix huit, le quinze mars, le Conseil municipal de la Commune de ST LEGER SOUS CHOLET dûment convoqué le huit mars deux mille dix huit, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Pierre JOSELON, 1^{er} adjoint au Maire.

Membres présents : Jean-Pierre JOSELON, Marie-Françoise CEUS, Christian USUREAU, Chantal RIPOCHE, Valérie MORILLON, Jean-Robert TIGNON, Michel LENORMAND, Patricia BUTAULT, Bruno GUEDON, Laurence TISSEROND, Jean-Luc HAMARD, Rachel SCELO, Isabelle ROMBI, Pascal DANIEAU, Jean-Louis CILLON,

Membres excusés : Jean-Paul OLIVARES, Dominique COUSIN (*pouvoir donné à Laurence TISSEROND*), Céline FROGER (*pouvoir donné à Pascal DANIEAU*), Magalie TIGNON, Claire BIMIER (*pouvoir donné à Bruno GUEDON*), Olivier BACLE, Sylvie FORTIN (*pouvoir donné à Michel LENORMAND*)

Secrétaire de séance : Valérie MORILLON

1 – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 FEVRIER 2018

Adopté à l'unanimité.

2 – MARCHÉ MUR ANTI-BRUIT DE LA SALLE DE LA PRAIRIE Choix des entreprises

Dans le cadre de la construction du mur anti-bruit derrière la salle de la Prairie, une consultation des entreprises a été lancée le 6 février dernier.

Les critères de pondération étaient les suivants :

- prix des prestations : 50%
- valeur technique : 30 %
- délai d'exécution : 20 %
-

Après réception des offres, analyse par l'architecte et la Commission d'Appel d'Offres réunie ce jour, il est proposé les classements suivants :

LOT N° 1 – Terrassement – Gros œuvre

ENTREPRISES	OFFRE H.T.	OFFRE TTC	NOTE				Classement
			Prix (50%)	Valeur technique (30%)	Délai (20%)	Note globale	
Eurovia Béton	125 740,40	150 888,48	0,00	3,00	2,00	5,00	3
GR Construction	60 148,00	72 177,60	3,79	2,76	2,00	8,55	2
SAS Baumard	51 291,09	61 549,31	5,00	2,88	2,00	9,88	1

La Commission propose de retenir l'offre de l'entreprise SAS Baumard pour un montant de 51291,09 € HT (61549,31 € TTC).

LOT N° 2 – Mur anti-bruit

Une seule offre a été déposée, par EUROVIA BETON, pour un montant de 41 268.10 € HT (offre de base).

La Commission, n'ayant pas de comparaison possible et dans le cadre d'une mise en concurrence effective, propose de rendre le lot n° 2 infructueux et de consulter à nouveau les entreprises.

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide :

- **DE RETENIR** l'entreprise BAUMARD pour le lot n° 1 pour 51 291.09 HT.
- **DE RENDRE** infructueux le lot n° 2

3 – CALENDRIER

M A R S			
Lundi	19	Conseil AdC	18h30
Vendredi	23	Conseil Municipal	20h00
Dimanche	25	Course cycliste CHOLET PAYS DE LOIRE	

A V R I L			
Mardi	3	Bureau AdC	18h00
Mercredi	4	Commission Intercommunalité	19h45
Lundi	9	Commission Cadre de vie	20h30
Mardi	10	Commission Vie Associative/Communication	20h30
Lundi	16	Conseil AdC	18h30
Lundi	23	Commission Communale des Impôts Directs	14h00
Vendredi	27	Conseil Municipal	20h00